

Saint-Frédéric le 13. Il se dirigea aussitôt vers la Nouvelle-Angleterre. Le 30 août, M. de Rigaud ordonnait l'assaut du fort Massachusetts. Au bout de vingt-huit heures, la garnison se rendit à discrétion. Les Canadiens ravagèrent ensuite le pays sur une étendue de douze lieues, des deux côtés de la rivière. Le retour se fit heureusement. M. de Rigaud, légèrement blessé au bras, n'avait perdu qu'un seul homme, tué à l'attaque du fort Massachusetts (59).

En 1747, M. de Lavaltrie commandait au Sault Saint-Louis (60).

En novembre 1747, M. de Boishébert, rendant compte au ministre des aptitudes et des qualités des officiers des troupes du détachement de la marine, disait de M. de Lavaltrie :

“ Au Sault Saint-Louis, où sont les Iroquois qui est le plus grand village de nos domiciliés, M. de Lavaltrie, capitaine, brave, honnête homme, paisible, a eu le commandement avec un officier sous lui, qui y reste ; dans les autres postes on n'y en a laissé qu'un, ayant retiré les seconds à cause du peu d'officiers que nous avons ; les Sauvages de ce poste eurent de la peine à recevoir cette petite garnison de vingt soldats par plusieurs mauvaises raisons alléguées où de certains intérêts secrets avaient part. Ils y vivent tranquillement à présent, et ce n'est qu'à condition que M. le général retirera cette garnison dès que la paix sera faite ; cette difficulté n'avait jamais été et la plus grande partie sont forts du sentiment contraire et fort aises de le voir. Et de très longtemps il y a toujours eu des soldats dont les Sauvages étaient fort contents et si on faisait sortir quelque détachement, tous les hommes y criaient qu'on abandonnait leurs femmes et leurs enfants de même c'est ce que de mauvais génies ont pris l'échange ” (61).

En quittant le gouvernement de la Nouvelle-France, M. de la Galissonnière avait recommandé les officiers les plus méritants pour des promotions et la croix de Saint-Louis. M. de Lavaltrie fut du nombre.

Le 23 mai 1749, le ministre écrivait à M. de la Jonquière :

“ Le roi a bien voulu avoir égard à la demande que M. le comte de la Galissonnière a faite de la croix de Saint-Louis en faveur des sieurs Des Noyelles, Lavaltrie, chevalier de La Corne et de La Vérandrye, capitaines, et du

---

(59) Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, vol. II, p. 485 ; Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les Archives canadiennes* pour 1899, p. 151.

(60) *Documents relative to the history of the State of New-York*, vol. X, p. 81.

(61) *Archives du Canada, Correspondance générale*, vol. 89.